

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 99-0473/PR/PORT modifiant la liste des transitaires agréés sur le port de Djibouti

n° 99-0473/PR/PORT

Ministère
PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU PORT

Date de publication
3 mai 1979

Numéro JO
n° 4 du 14/10/1979

Date du numéro
14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

La liste des transitaires agréés sur le port de Däibouti fixée par arrêté n° 70- 415/SG/TPP du 16 avril 1970 et les arrêtés modificatifs subséquents est modifiée à nouveau comme me suit N° 12. : — Remplacer les Etablissements Rioux par M. Ali Amakak Akal, Le reste sans changement.